



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

**Administration centrale
Secrétariat général
Direction des ressources humaines**

Programme des épreuves

**Examen professionnel
de
Pupitreur Assistant Utilisateur**

I - CONNAISSANCES DE BASE

A - L'information

- Représentation de l'information :

- . Notion de bit, caractère, mot ;
- . Les systèmes de numération ;
- . Les opérations élémentaires ;
- . La représentation alphanumérique ;
- . Codages.

- Les supports de l'information (caractéristiques, utilisations) :

- . Les imprimés et leur conception ;
- . Les cartes perforées ;
- . Les bandes magnétiques ;
- . Les disques magnétiques ;
- . Les cassettes ;
- . Les disques souples ;
- . Autres supports.

- Notions générales sur les bases de données.

B - LE MATÉRIEL

- Les mémoires :

- . Les différents types de mémoire ;
- . Les principes de fonctionnement ;
- . Les classifications.

- Les organes de traitement :

- . Les circuits logiques ;
- . Les organes de calcul ;
- . Les organes de commande ;
- . Les bus.

- Les unités périphériques :
 - . Les canaux ;
 - . Les unités d'entrée et de sortie ;
 - . Les unités de stockage d'information.
- Les différents types de machines :
 - . Ordinateurs de grande puissance ;
 - . Mini-ordinateurs ;
 - . Micro-ordinateurs.
- Éléments constitutifs d'un réseau de transmission de données.

C - LOGICIEL

- Système d'exploitation :
 - . Notions générales ;
 - . Mise en marche et conduite des ordinateurs ;
 - . Différentes fonctions du système ;
 - . Enchaînement des travaux ;
 - . Langage de commande ;
 - . Notions de fichiers ;
 - . Journal de bord (différents événements, relevés des incidents) ;
 - . Sécurité, procédures de sauvegarde et de reprise.

D - ORGANISATION DU TRAVAIL

- Préparation, ordonnancement des travaux.

E - INSTALLATIONS TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT

- Les matériels de servitude (énergie de secours, climatisation).
- La sécurité du matériel et la protection physique des données.

II - NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE DROIT DE L'INFORMATIQUE.